

DÉCISION DE M. LE MAIRE

CREATION DE TARIF «Tarif Séjour Nature au Sesquier»

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la décision n°24 du 28 mars 2024 instituant la régie de recettes du « Guichet unique »,

Considérant, qu'il convient de fixer le tarif pour le séjour supérieur à 3 jours de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire les Sesquiers organisé par la ville de MEZE du lundi 29 juillet au vendredi 2 aout 2024

DÉCIDE:

Article 1 : Il est institué, pour le séjour Nature au Sesquier organisé par l'ALE les Sesquiers du lundi 29 juillet au vendredi 2 aout 2024, un tarif de 189 €.

Article 2 : les recettes provenant de la vente seront encaissées par la régie de recettes du guichet Unique

Article 3 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

| Acte adressé au Représentant de l'État le | 12.06.224 |
|---|-----------|
| Acte reçu par le Représentant de l'Etat le | 12.06.224 |
| Acte publié, affiché et notifié le | 12.06.229 |

ACTE EXECUTOIRE

Fait à Mèze, le 10 juin 2024

Le Maire, Thierry BAËZA



1